



ARRETE 2024\03 FERMETURE DU STADE DE FOOTBALL POUR INTEMPERIES

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article 1^{er} : considérant la nécessité de préserver les deux terrains enherbés du stade de football communal (le Moulin à Vent), ceux-là seront fermés le week-end samedi 20 et dimanche 21 janvier 2024 inclus pour cause de terrains enneigés et glacés afin de préserver l'intégrité physique des joueurs.

Article 2 : le présent arrêté sera affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

- La Gendarmerie de Septeuil
- L'association ASGA

FAIT à Guerville, le 19 janvier 2024
Pour Le Maire,
L'adjoint délégué,

Michel HARDY.

